La justice déboute les riverains opposés au projet de centre pour “SDF” dans le XVIe

22/04/2016 à 17h01

Des riverains mécontents avaient saisi le tribunal administratif. Qui, retenant «l’intérêt public», les a envoyés paître (au bois de Boulogne).

Pétition, recours en justice : les riverains du très chic XVIe arrondissement de Paris opposés à l’installation d’un centre d’hébergement pour sans-abris en lisière du bois de Boulogne ont tout tenté, mais ils ont été déboutés vendredi par la justice.

Plusieurs associations de riverains et la coordination pour la sauvegarde du bois de Boulogne demandaient la suspension du projet censé accueillir jusqu’à 200 personnes. Mais le juge des référés du tribunal administratif de Paris a considéré que la construction du centre, au cœur d’une vive polémique depuis plusieurs semaines, n’entraînerait «aucune modification significative du site classé». Il a retenu «l’importance de l’intérêt public poursuivi par le projet».

La querelle à propos de la création de ce centre, défendu par la maire PS de la capitale Anne Hidalgo, avait glissé sur le terrain politique, le maire LR du XVIe arrondissement Claude Goasguen marquant sa vive opposition (alerte euphémisme) au projet.

Dans une déclaration à l’AFP, la mairie de Paris s’est «réjouie» du jugement du tribunal administratif, qui «conforte

la détermination de la Ville à faire aboutir ce projet, aux côtés de l'Etat et de l'association Aurore, pour une ouverture de ce centre dès l'été 2016». «Nous le regrettons mais cette ordonnance s'impose à nous, sauf cassation. Les travaux vont donc se poursuivre», a réagi la coordination dans un communiqué, tout en maintenant qu'il s'agit d'«une erreur dans le choix du site» pour ce «projet solidaire».

(…) Libération